



PROVIDENCE INFOS

www.providence-wavre.be
www.facebook.com/ipwavre

Liaison Parents-Ecole
2019-2020 N°1
Octobre 2019

Chers Parents,

Comme promis dans notre courrier du mois de septembre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le premier numéro du « Providence Infos ». Ce bulletin de liaison vous sera envoyé à plusieurs moments-clés de l'année scolaire. Il vous donnera des informations d'ordre organisationnel et vous fera aussi part de la vie de l'école.

Après quelques semaines de cours, nous espérons que votre enfant a trouvé sa place dans notre Institut et qu'il démarre son apprentissage avec confiance et enthousiasme.

Dans l'attente de vous rencontrer le mardi 12 novembre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Eric Baltès
Directeur-adjoint

Luc Vanvilthoven
Directeur-adjoint

Pascale Maljean
Directrice

Au sommaire :

1. Réunion des parents du mardi 12 novembre
2. Organisation générale
3. Rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
4. Bien vivre à l'IPW
5. Bien apprendre à l'IPW
6. Activités sur le temps de midi
7. Information sur les frais scolaires
8. Demande de documents et attestations
9. Agenda et calendrier du 1^{er} trimestre

1. Réunion des parents du 12 novembre

Tous les parents de 1^{ère} à la 7^{ème} sont invités à rencontrer, sur rendez-vous, le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le mardi 12 novembre** entre 17h et 20h.

Pour les parents dont les enfants sont en 2D ou en 3-4-5-6-7P, la réunion débutera par un moment collectif qui durera environ 30 minutes.

Un courrier (avec talon-réponse) vous parviendra à ce sujet. Les bulletins de la 1^{ère} période seront remis aux élèves le mercredi 6 novembre (sauf pour les élèves de 6TQ2, 6P et 7P qui ont été en stage).

Nous insistons sur l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des informations précieuses peuvent être partagées. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an ; votre participation régulière est indispensable pour un partenariat efficace dans l'éducation de l'élève.

2. Organisation générale

À la rentrée, les élèves ont été accueillis par leur titulaire. Ce dernier joue un rôle essentiel dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. Il est votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant.

En partenariat avec le titulaire, l'éducatrice de niveau assure le suivi éducatif. Le tableau ci-dessous reprend les noms et coordonnées des différentes éducatrices de niveau.

GT/TT/TQ			Professionnel		
1C 2C/2S	M ^{me} F. Pierre M ^{me} A.C. Ghenne M ^{me} P. Goossens	010/23.31.26 ou 010/23 31 11	1D/2D/3CS- 4Rest	M ^{me} J. Lhoir	010/23.31.30 ou 010/23 31 11
3G/TT/TQ 4G/TT/TQ	M ^{me} L. Lassine M ^{me} P. Gilson	010/23.31.49 ou 010/23 31 11	3-4SP	M ^{me} S. Tossens	
5-6 G/TT/TQ	M ^{me} F. Redaelli M ^{me} N. Renouprez	010/23.31.24 ou 010/23 31 11	5-6-7 P	M ^{me} S. Tossens	010/23.31.32 ou 010/23 31 11

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous pris avec l'école (010/23.31.11), le membre de l'équipe de direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1D/2C/2S/2D/3P :

Monsieur Vanvilthoven

3/4 GT-TT-TQ et 4P :

Monsieur Baltes

5/6 GT-TT-TQ-P et 7P :

Madame Maljean

3. Rencontre des directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les directions ont rencontré les élèves par niveau, pour leur souhaiter la bienvenue et aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun.

Pour tous ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons ci-dessous :

A. Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école avant 9h00 (en GT/TT/TQ : 010/23.31.11 – en professionnel : 010/23.31.32). Le justificatif d'absence doit

être remis à l'éducateur responsable dès le retour de votre enfant à l'école et au plus tard le 4^{ème} jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours (à envoyer par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, nous vous demandons d'utiliser les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13^{ème} demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours est assimilé à une demi-journée d'absence et doit donc être justifié comme tel.

Pour rappel, l'élève qui compte au cours de la même année scolaire, plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée perd sa qualité d'élève régulier. Il n'a donc plus droit à être délibéré en fin d'année. Lorsque l'élève est majeur et qu'il a plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée, il peut être exclu de l'établissement scolaire.

B. Attitude dans l'école et aux abords de l'école

Nous attendons de chacun de nos élèves qu'il représente un modèle et adopte une attitude exemplaire, dans et aux abords de l'école. Ce dernier point est d'autant plus important que notre école accueille aussi des élèves de la section maternelle et primaire et est implantée dans un centre-ville.

Aux abords de l'école, il est indispensable de laisser le passage libre aux piétons. Il est interdit de s'installer sur les pas de porte des commerces et maisons particulières, et d'écouter de la musique à un volume trop élevé. Il est interdit de fumer à l'Institut et aux abords de l'école.

Pour venir travailler, une tenue correcte, adéquate et décente est exigée. L'hygiène est aussi de rigueur. Aucune excentricité ne sera tolérée dans les vêtements, le port des bijoux, le maquillage, la coiffure et les tatouages apparents.

C. Les GSM, smartphones & Cie :

L'utilisation du smartphone, GSM et autres appareils similaires est interdite dans les couloirs, les classes, les locaux de travail et les réfectoires. Leur usage est toléré, uniquement pour de la consultation d'écran, lors des temps de récréation, dans les cours de récréation et les foyers, sous certaines conditions :

- les appels (entrants et sortants) sont interdits ;
- le droit à l'image doit être scrupuleusement respecté ;
- le chargement de l'appareil s'effectuera exclusivement à domicile.

Ces objets seront confisqués complets en cas de non-respect de ces règles.

Pour une première infraction, ils seront remis en fin de journée à l'élève et celui-ci sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'appareil sera remis à l'élève en fin de journée, la sanction passe à une heure de retenue. Si une troisième infraction survient, la sanction passe à deux heures de retenue. A la quatrième fois, l'objet confisqué sera remis aux parents après prise de rendez-vous avec la direction (retenue de trois heures).

Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez transmettre un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.11 en GT/TT/TQ et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique à l'accueil ou au bureau des éducateurs en cas de besoin impératif.

D. Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ses travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, temps devant les écrans, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que certains élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication : il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

4. Bien vivre à l'IPW

A. Du temps consacré à se connaître

Etablir un véritable partenariat entre professeurs, éducateurs et élèves est pour nous une condition indispensable à tout acte éducatif et pédagogique. D'autre part, il est essentiel que les élèves d'une classe apprennent à se connaître pour se respecter et bien vivre ensemble.

Afin d'atteindre ces objectifs, beaucoup de classes ont organisé des journées d'accueil. Des classes vertes ont déjà eu lieu pour nos élèves de 1^{ère} commune et de 3^{ème}. Nos élèves de 5^{ème} partiront avec leur classe en retraite prochainement. Nous espérons que ces moments privilégiés, dans lesquels s'impliquent professeurs et éducateurs, ont permis ou permettront à votre enfant de trouver sa place dans notre école et de débiter son apprentissage avec sérénité.

B. L'équipe « Ecout'Emoi »

Il y a cinq ans, notre école a été sélectionnée lors d'un appel à projets « Prévention du harcèlement entre élèves » de la Communauté française. Nous avons souscrit à ce projet, car, notre école, comme toutes les autres, est victime de cette forme de violence. Les interventions à mener sont indispensables et extrêmement délicates. Être sensibilisés et formés à cette question nous ont parus deux conditions indispensables pour agir en professionnels dans ces situations inacceptables.

Une équipe, constituée de 21 professeurs (de tous les degrés et sections) et éducateurs, a été mise sur pied et a suivi 4 jours de formation et l'ensemble des membres du personnel a été sensibilisé à la question. Depuis, l'équipe est active aussi bien dans le « Vivre ensemble » que dans la prévention et la gestion du harcèlement par la méthode « Groupe d'entraide ». Vos enfants en ont été informés ou le seront tout prochainement.

Nathalie Renouprez, éducatrice et Francine Mertens, enseignante, coordonnent l'équipe Ecout'Emoi.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter l'équipe « Ecout'Emoi » à l'adresse suivante : ecout-emoi@providence-wavre.be.

C. Les cercles de paroles

Dans la continuité des projets mis en place par l'équipe « Ecout'Emoi », nous poursuivons la mise en place des cercles de paroles dans les classes de 1C/1D/2C/2D/3P et 3TQ.

Les cercles de paroles sont des moments d'échange par classe qui ont pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la vie en communauté, de comprendre le sens des règles et

d'améliorer les relations. Ces partages se dérouleront de façon extrêmement rigoureuse et cadrée pour garantir la sécurité de chacun.

Les titulaires de classe, en partenariat avec les éducatrices, sont parties prenantes du projet et animeront ces moments. Nous bénéficions aussi de l'accompagnement d'un formateur, Jean Goossens.

L'éducatrice qui coordonne la mise en place des cercles de paroles est Florence Pierre.

D. « Ammassado »

« Ammassado » est un outil pédagogique qui pratique le massage sur chaise. La méthode consiste en un enchaînement de gestes précis, simples et efficaces qui apportent une détente active propice à la concentration et à une meilleure qualité de vie et de travail. Les élèves peuvent acquérir une gestuelle de routine qui les aide avant une interro, un examen, un apprentissage difficile ou simplement pour bien commencer la journée.

L'éducatrice qui coordonne la mise en place de la gestuelle « Ammassado » est Sylvie Tossens.

E. Pleine conscience

En 1^{ère} année commune, les élèves ont l'occasion de suivre une initiation à la « Pleine conscience », dispensée par une enseignante certifiée. L'objectif poursuivi par cette formation est de permettre aux élèves de canaliser leur attention et de disposer de moyens pour améliorer leur concentration.

L'enseignante qui coordonne la mise en place des ateliers de « Pleine conscience » est Vinciane Dumont.

F. Le centre PMS

Nous travaillons en étroite collaboration avec le centre PMS Wavre 2 pour des questions scolaires (orientation), relationnelles, familiales ou comportementales.

Des permanences sont organisées à l'école et des rendez-vous peuvent également être pris au centre PMS. Le centre PMS est indépendant de l'école et est soumis au secret professionnel.

Pour plus de renseignements : www.pms-wavre2.be ou 010/24 10 09

5. Bien apprendre à l'IPW

Mener nos élèves le plus loin possible ...

Notre principale mission est l'apprentissage de nos élèves, avec au bout du parcours leur diplomation et leur insertion et réussite dans les études supérieures ou leur emploi.

Notre pédagogie s'articule sur la confiance, l'innovation, la prise d'autonomie et l'esprit critique. Nos professeurs cherchent à mener nos jeunes le plus loin possible, avec exigence et bienveillance.

Pour les accompagner, l'école, depuis toujours, privilégie les méthodes innovantes et les projets qui demandent à nos élèves de se dépasser, de découvrir, et de s'ouvrir au monde extérieur.

Nous continuons donc, nous aussi, à apprendre. Ainsi, nous entamons un accompagnement de trois ans avec un formateur réputé, Renaud Keymeulen, autour des intelligences multiples, de l'utilisation des jeux de société dans l'apprentissage et des classes flexibles. Cet accompagnement est entre autres la suite de notre journée pédagogique de l'an passé lors de laquelle nous avons invité Luc de Brabandere autour du thème de la créativité.

Simultanément, l'école équipe progressivement ses locaux aux technologies multimédias. Enfin, chaque élève aura cette année accès à notre plateforme numérique Smartschool à partir de laquelle des apprentissages seront mis en place : classe inversée, tutoriel, ...

... et accompagner ceux qui ont des difficultés.

Les élèves ne sont pas égaux devant l'apprentissage. Notre école, depuis toujours, est sensible à cette question et a mis en place différents accompagnements accessibles aux élèves.

Toutefois, quelle que soit l'aide proposée, l'élève reste l'élément central de sa réussite. Nous attendons de lui qu'il soit actif en classe, participe aux cours et qu'il aille à la rencontre de son professeur s'il connaît des difficultés. Des alternatives sont organisées au-delà des cours, l'élève doit en prendre l'initiative et utiliser ces heures mises à sa disposition. Si nous pouvons faire la moitié du chemin, le jeune est responsable de l'autre moitié. L'objectif est de rendre nos élèves autonomes et responsables.

A. L'étude dirigée et les remédiations en 1^{ère} C

Afin d'accompagner les élèves dans leur apprentissage, une heure d'étude dirigée est organisée dès le début de l'année et est obligatoire pour tous les élèves au moins jusqu'à Noël.

Après les vacances de Toussaint, suivant leurs besoins, les élèves pourront bénéficier, en plus de l'étude dirigée, des dispositifs suivants : méthode de travail, remédiation en mathématique, langue moderne et français.

B. L'étude dirigée et les remédiations en 2^{ème} C

Afin d'accompagner les élèves dans leur apprentissage, une heure d'étude dirigée est organisée dès le début de l'année et est obligatoire pour tous les élèves au moins jusqu'à la Toussaint.

Après les vacances de Toussaint, suivant leurs besoins, les élèves pourront bénéficier, en plus de l'étude dirigée des dispositifs suivants : méthode de travail, remédiation en mathématique, langue moderne, français et sciences.

C. Remédiations pour les élèves présentant des difficultés scolaires spécifiques au degré différencié.

Cette année, une aide spécifique va être apportée aux élèves du degré différencié (1D – 2D). Cette aide portera sur les difficultés scolaires des élèves et sera donnée le lundi de 15h25 à 16h15. L'inscription se fera sur proposition de la titulaire, en concertation et avec l'accord des parents et de l'élève. Le conseil de classe peut également demander que l'élève se présente à ces remédiations.

D. Les rattrapages et la méthode de travail en 3 GT/TT/TQ

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages dans différentes matières.

Certains élèves éprouvent également des difficultés au niveau de leur méthode de travail : organisation du travail, synthèse des cours, mémorisation d'une matière, concentration en classe. Nous organisons pour ces jeunes des séances de « méthode de travail ».

Les horaires et locaux des rattrapages et de la méthode sont consultables sur notre site internet et aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à ce soutien doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

E. Les rattrapages et la méthode de travail en 4-5-6 GT/TT/TQ

A la demande de nos élèves, une nouvelle forme de soutien voit le jour cette année : « Discimus ». Ce soutien très complet sera donné le mardi et le vendredi à 12.55. Il

permettra aux élèves de remédier à des problèmes de méthode de travail ainsi qu'à des lacunes dans chaque discipline (explications spécifiques ciblées). « Discimus » est un projet qui propose une nouvelle formule : soit l'élève en difficulté se dirige vers d'autres élèves afin de recevoir des explications, soit il va vers les professeurs à sa disposition pour recevoir une aide ciblée en méthode de travail ou dans une discipline spécifique. Les horaires et locaux sont consultables sur notre site internet et aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à ce soutien doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

F. Renforcement en français et méthode de travail en 3-4-5-6 P.

L'Institut organise pour les élèves du Professionnel un cours de renforcement en français et de méthode de travail. Les horaires et locaux du renforcement et de la méthode sont consultables sur notre site internet et aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à ce soutien doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

G. Aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français

Un soutien spécifique est organisé pour ces élèves. Il ne s'agit pas d'un cours d'apprentissage du français, mais bien d'une aide à la rédaction de certains documents, à la prise de parole ou au rappel de certains points de grammaire ou de conjugaison. Si votre enfant est intéressé, il doit le signaler à son titulaire qui le mettra en contact avec le professeur chargé de cet accompagnement.

H. « 10 Positif »

Un groupe de travail appelé « 10 Positif » existe dans l'école. Il soutient plus particulièrement les élèves présentant des troubles d'apprentissage (dyslexie et autres Dys -, TDA/H).

En collaboration avec les enseignants et le centre PMS, « 10 Positif » met en place des aménagements spécifiques lors des sessions d'examens (temps supplémentaire, format des questionnaires...) et lors des cours. Ces aménagements concernent les élèves de tous les degrés.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter 10 Positif à l'adresse suivante : 10positif@providence-wavre.be

6. Des activités sur le temps de midi

Comme chaque année, professeurs et éducateurs proposent des activités de qualité aux élèves sur le temps de midi.

Toutes les informations seront affichées aux valves de l'école.

7. Information sur les frais scolaires et allocations d'études

Fin du 1^{er} trimestre (ou vers la mi-octobre pour nos classes de terminales), vous recevrez une première facture de laquelle sera déduit l'acompte versé en début d'année. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

- Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectuées l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 70 €.
- Journées sportives : pour toutes les classes : 25 € environ, selon le lieu et l'activité.
- Natation : entre 88 et 104 € pour l'année pour les élèves du 1^{er} degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

- Fournitures : facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)
- Théâtre : pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.
- Retraites en 5^e, 6^e, 7^e : un prix forfaitaire compris entre 65 et 100 €. Nous vous rappelons que les retraites sont des activités obligatoires qui font partie de notre projet d'établissement. Tous les élèves, y compris les élèves déjà en possession de leur CESS, en s'inscrivant à l'Institut, s'engagent à y participer.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que l'absence -même justifiée- de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû, puisque l'école a engagé les frais. Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites...) obligatoires.

Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous devez introduire votre demande via internet :

www.allocations-etudes@cfwb.be.

La date butoir d'introduction d'un formulaire d'études est le 31 octobre 2019.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien... -.

Nous insistons donc pour vous demander de régler vos factures dans les temps impartis.

En cas de non-paiement, nous utilisons les services d'une société de recouvrement de dettes, TCM, qui prendra contact avec vous pour récupérer les créances impayées.

8. Demande de documents et attestations

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document, l'élève dépose sa demande soit à l'accueil pour les GT/TT/TQ soit au bureau des éducateurs pour l'enseignement professionnel et l'y récupère le lendemain.

9. Agenda et calendrier du premier trimestre

- Mercredi 6 novembre 2019 : remise des bulletins à toutes les classes sauf 6P, 7P et 6TQ Aspirant nursing (pour raison de stages)
- Mardi 12 novembre 2019 (de 17h à 20h) : réunion des parents pour toutes les classes

D'autre part, les calendriers du premier trimestre se trouvent sur notre site internet. Pensez à les consulter régulièrement.